



Nous sommes vigilants!

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

www.charte-prevention.ch

Berne, le 19 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du «Groupe de travail interassociatif Prévention» national

Malgré le procès, dans le cas de maltraitance H.S., les conséquences des actes marqueront à jamais la vie des victimes.

Le groupe de travail Prévention demande que le gouvernement fédéral crée un service de conseil national pour les abus sexuels

BERNE. Le «Groupe de travail interassociatif Prévention» national est soulagé que le thérapeute social H.S. doive répondre de ses actes devant le tribunal. Pourtant, il regrette que le thérapeute social ne puisse pas être tenu responsable de l'ensemble de ses actes en raison de la prescription. Les nombreuses victimes souffriront toute leur vie des conséquences des maltraitements. Le groupe de travail demande que le gouvernement fédéral crée un service de conseil national indépendant pour les abus sexuels.

Le «Groupe de travail interassociatif Prévention» national est soulagé que le thérapeute social H.S. doive répondre de ses actes devant le tribunal. Il regrette toutefois, qu'en raison de la prescription, H.S. ne puisse pas être tenu responsable de l'ensemble de ses actes. Sur les 114 cas, seuls 33 seront portés devant les tribunaux. Cela signifie que seule une partie des victimes est assurée que H.S. sera poursuivi en justice pour les agressions commises sur leur personne. Il est clair que la décision judiciaire de vendredi ne met pas un terme à la souffrance des victimes et que ces dernières ne pourront jamais tirer un trait sur les maltraitements subies. Les conséquences d'une maltraitance restent présentes toute la vie.

Le gouvernement fédéral doit créer un service de conseil national pour les abus sexuels

La prévention est une mission permanente qui ne concerne pas uniquement le secteur du handicap, de l'accompagnement et des soins. En effet, l'ensemble de la société et également le monde politique ont une part de responsabilité. Par conséquent, le groupe de travail national Prévention appelle les autorités fédérales à créer, en complément aux services de conseil cantonaux et à ceux internes aux institutions, un service de conseil national indépendant pour les abus sexuels. Aujourd'hui, la Suisse dispose d'organismes nationaux de protection des données et des consommateurs, mais pas encore

agogis
Berufliche Bildung im Sozialbereich

autismusschweiz
autismesuisse
autismo svizzera

avenir social

erebral

CURAVIVA.CH

insieme

INSTITUTIONEN

procap

pro infirmis

SAGB

SOCIALBERN
Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Associazione Bernese des Instituts Sociales

vahs



Nous sommes vigilants!

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

www.charte-prevention.ch

de service de conseil national pour les agressions sexuelles. Il est grand temps que le gouvernement fédéral se penche sur ce thème difficile de la maltraitance, s'en saisisse et agisse. En cas de suspicion d'abus, les personnes ayant des besoins spécifiques, leurs familles et le personnel ont impérativement besoin d'une aide et d'un soutien spécialisés. Ceux-ci peuvent être offerts par un service de conseil national avec des professionnels expérimentés.

La prévention est un enjeu permanent

Pour le Groupe de travail interassociatif Prévention, il est clair qu'un cas H.S. ne doit plus se reproduire. Il faut traiter chaque suspicion sans exception. En cas de suspicion d'atteinte à l'intégrité ou de maltraitance, une politique de tolérance zéro doit s'appliquer.

Le Groupe de travail, fondé en 2011 peu après l'annonce du cas H.S., poursuivra avec vigueur ses activités essentielles de sensibilisation et de prévention, ainsi que sa mobilisation dans l'accompagnement et l'assistance des personnes ayant des besoins spécifiques, pour mettre en œuvre les dix principes de la *Charte de prévention* (www.charte-prevention.ch).

Pour toute précision:

Ueli Affolter, coordinateur du groupe de travail Prévention, tél. mobile 079 683 68 81

Informations sur la Charte sur: www.charte-prevention.ch

Le «**Groupe de travail interassociatif Prévention**» a été fondé au printemps 2011 par douze organisations issues du secteur du handicap, de l'accompagnement et des soins. Les membres de ce groupe s'engagent, *ensemble*, pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité – au niveau professionnel et politique. Il y a deux ans, avec la Charte de prévention, le groupe de travail a lancé un signal fort contre le déni et l'oubli. Le groupe de travail garantit l'interconnexion de la branche, entretient le site Internet www.charte-prevention.ch et attache une grande importance à la formation continue dans les douze organisations.

agogis
Berufliche Bildung im Sozialbereich

autismusschweiz
autismesuisse
autismo svizzera

avenirsocial

erebral

CURAVIVA.CH



insieme



procap

pro infirmis

SAGB

SOCIALBERN
Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Associazione Bernese des Instituts Sociales

